

Emetteur : FBL N° panneau : PAD & PAPITY
Affiché le : 27/09/24 Retiré le : 28/11/24
Annexes : Non [x] O [] Voir accueil

Département d'Eure et Loir Canton de Chartres 1 COMMUNE DE JOUY Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94	 JOUY	Décision n° DDM	2024	048
		Catégorie	MARCHES PUBLICS	
		Nombre de pages paraphé	1 / 1	

DECISION DU MAIRE

PORTANT AVENANT N° 1 AU MARCHÉ MEC CJ 2024 001 – OPERATION 2203
DE L'ENTREPRISE NERVET BROUSSEAU –
LOT 6 – CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE
POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE
DE LA COMMUNE DE JOUY

LE MAIRE DE JOUY.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil Municipal de la Commune de Jouy ;

Vu la délibération n° DCM 2020-044 du 10 septembre 2020 portant délégations consenties par le conseil municipal au Maire de JOUY et notamment son article 4,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoint ;

Vu l'arrêté n° AM 2020 011 du 26/05/2020 portant délégation de fonction et de signature au bénéfice de Jacky TARANNE, Adjoint au Maire ;

Vu la consultation n° MEC CJ 2024 001, lancée en application des articles en vigueur du code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte ;

Vu la notification du marché gros œuvre, démolition, lot 6, à l'entreprise NERVET BROUSSEAU en date du 23 avril 2024 pour un montant HT de 34.661,86 € ;

Vu l'avenant n° 01 présenté par l'entreprise NERVET BROUSSEAU, en date du 23 septembre 2024, de 3.743,70 € HT, soit 4.492,44 € TTC, suite à la nécessité de modifier une gaine de reprise ; après accord de la commission des travaux,

DECIDE

Article 1 : d'accepter l'avenant n° 01 du lot 06, chauffage, ventilation, plomberie, de l'entreprise NERVET BROUSSEAU – rue des Quatre Filles – 28230 EPERNON, de 3.743,70 € HT, soit 4.492,44 € TTC concernant la fourniture et main d'œuvre supplémentaire, liée à la nécessité de modifier une gaine de reprise. Cet avenant suivra les conditions du marché initial. Le nouveau montant du marché est porté à 38.405,56 € HT soit 46.086,67 € TTC.

Article 2 : Les crédits seront prévus en investissement sur le budget principal 2024 de la Commune.

Article 3 : La présente décision sera inscrite dans le registre des décisions de la commune de Jouy et fera l'objet d'une communication sous forme d'un relevé de décisions diffusé au Conseil Municipal.

Fait à Jouy,
Le 27 septembre 2024

Certifié exécutoire compte tenu de :
-la réception en préfecture le :
-et de la publication le :

Pour le Maire, Par délégation, l'Adjoint,
Jacky TARANNE



REÇU EN PREFECTURE
le 27/09/2024
Application agréée E-legalite.com